

CERTIFICAT DE CAPACITE

Je soussigné, Alain GIRARD, Maire de la Ville de CROSNE, certifie que le Cabinet d'Architectes de Mesdames NOVAK et MENIER s'est vu confier par la Commune la maîtrise d'œuvre relative à la Construction de la Maison de la Petite Enfance Pierre MENDES France et du Club Ados Janusz Korczak.

La conception judicieuse de ces bâtiments, adaptée aux besoins de la Ville et votre grande implication dans les réunions de chantier lors de la réalisation de ces équipements ont donné toute satisfaction à la Commune qui salue votre efficacité.

Les prestations du Cabinet de Mesdames NOVAK et MENIER ont été réalisées dans les règles de l'art et à notre entière satisfaction.

Fait à Crosne, le 3 décembre 2008,



Le Maire,

Alain GIRARD.